

Rachel RC. CARRE

---

De: Luis LDLP. DE LA PARTE  
Envoyé: lundi 9 février 2009 19:17  
À: 'MALARET Jacques'; 'Jean-François TOUREL'  
Objet: CONFIDENTIEL - Hypothèses réclamations



Répartition suivant  
Prest-Equi...

Bonsoir,

Veuillez trouver ci-joint le tableau comprenant les deux hypothèses que nous étudions à ce jour.

L'hypothèse 2 comporte deux inconvénients : non seulement nous n'arrivons pas au montant estimé mais, en plus, nous avons des difficultés pour justifier les 25.8 ME pour la Maîtrise d'Ouvrage ; ce qui rendrait l'écart encore plus grand.

Je reste à votre disposition pour toutes analyses complémentaires,

Cordialement,

Luis

Luis de la Parte  
Directeur Projet EveRé

**Rachel RC. CARRE**

---

De: Luis LDLP. DE LA PARTE  
Envoyé: mercredi 4 mars 2009 19:05  
À: 'Jean Marc NABITZ'  
Objet: CTM MARSEILLE - dernière version tableau réclamation



Répartition suivant  
Prest-Equi...

Bonsoir,

Tu peux trouver ci-joint le dernier tableau après la réunion d'hier pour ton avis et/ou commentaires.

Serais-tu d'accord pour que je fasse un envoi par mail à MPM et leur demander une classification entre 1 (force majeure), 2 (améliorations acceptées) et 3 (améliorations non acceptées) ?

JF et Cabinet Merlin m'ont demandé, pour des réclamations avec lesquelles nous faisons comparaison avec la DSP, de décomposer les différents postes du Génie Civil en 8 ou 10 sous-chapitres (personnel, grues, matériel, etc.) et en 5 ou 6 sous-chapitres pour les Equipements (trommels, tapis, etc.) et Prestations de manière à pouvoir comparer avec ce qui était établi dans la DSP.

Ils m'ont demandé d'avoir une nouvelle version du dossier de réclamation comprenant ces éléments prête pour le 15 mars avec des prix calculés sur la base d'octobre 2004.

Es-tu d'accord avec cette stratégie ?

Cordialement,

Luis

**Rachel RC. CARRE**

De: Jean Marc NABITZ [jeanmarc.nabitz@club-internet.fr]  
Envoyé: mercredi 8 avril 2009 08:16  
À: Luis LDLP DE LA PARTE  
Cc: 'Jennifer Michelangeli'; 'Régis de Castelnau'; 'Carlos Abilio Perez Alonso'; Claude Saint-Joly; freinoso@acs-syc.com; lriego@urbaser.com  
Pièces jointes: Travaux RF1 Prime 433.xls

Luis,

Tu m'as envoyé il y a quelque temps de nouveaux tableaux de répartition des dépenses de travaux dont notamment celui intitulé « INVESTISSEMENT RF1 PRIME 433 » qui donne le détail mois par mois des investissements réalisés en distinguant RF1 et RF1'.

Je t'envoie ci-joint un tableau que j'ai intitulé « Travaux RF1 Prime 433 » et dans lequel j'ai repris dans les 3 colonnes Prestations Valeur actualisée, Equipements Valeur actualisée et Génie Civil Valeur Actualisée les valeurs mois par mois des dépenses de base sans les réclamations de ton tableau « INVESTISSEMENT RF1 PRIME 433 ». On les trouve aux lignes 77, 78 et 79.

J'ai reporté ensuite dans les colonnes Prestations Coeff Actu, Equipements Coeff Actu et Génie Civil Coeff Actu les valeurs des coefficient d'actualisation mois par mois que tu nous avais déjà transmis il y plusieurs semaines.

J'ai ensuite divisé chaque valeur actualisée de chaque mois par le coeff actu du mois et cela a donné dans les 3 colonnes Val Octobre 2004 la valeur de la dépense de chaque mois ramenée en valeur Octobre 2004.

J'ai ensuite fait les 3 sommes. Elles ne correspondent pas du tout aux valeurs de la convention.

*à d.*

Y a-t-il une erreur dans le tableau « INVESTISSEMENT RF1 PRIME 433 » ?

Merci de ta réponse urgente.

Cordialement.

Jean Marc NABITZ

**Rachel RC. CARRE**

---

**De:** Luis LDLP. DE LA PARTE  
**Envoyé:** jeudi 9 avril 2009 18:36  
**À:** 'Jean Marc NABITZ'  
**Objet:** RE: Réunions à venir  
**Pièces jointes:** DRAFT EVE SIT DG 0 078 A 09 04 2009.pdf

Jean Marc,

Pour ce qui est des travaux supplémentaires, si cela peut être utile pour toi et pour Jennifer dans vos discussions avec le Cabinet Merlin, je te joins la dernière version (sans annexes) du dossier réclamation technico-économique, qui reste à finaliser pour quelques points.

Comme tu pourras facilement te rendre compte, toute la partie construction est pratiquement finie. Nous avons toutes les annexes prêts format papier et nous sommes en train de les passer au format informatique, donc si tu as besoin de les consulter, dis-le moi et nous te les laisserons à disposition. On continue à travailler avec Carlos sur la partie exploitation. On doit finir cette partie la semaine prochaine dès qu'il revient de congés. Les données chiffrées définitifs de cette partie seront donc transmises plus tard.

N'hésites pas, si besoin, à me faire part de tes commentaires.

Cordialement,  
Luis

Luis de la Parte  
Directeur Projet EveRé

---

**De :** Jean Marc NABITZ [mailto:jeanmarc.nabitz@club-internet.fr]  
**Envoyé :** mardi 7 avril 2009 23:43  
**À :** Luis LDLP. DE LA PARTE  
**Cc :** 'Régis de Castelnau'  
**Objet :** Réunions à venir

Luis, bonsoir

Je te confirme que Jennifer Michelangeli sera présente à votre réunion avec le port autonome Jeudi.

Par ailleurs, nous avons elle et moi une réunion avec Merlin Vendredi à 15 h pour relancer le travail de Merlin sur les travaux supplémentaires. Nous te tiendrons ensuite au courant de la démarche à suivre.

Enfin, concernant la réunion avec la DRIRE, elle va gérer cela à partir de Jeudi. Nous te tiendrons également au courant.

Cordialement.

Jean Marc NABITZ

**Rachel RC. CARRE**

---

De: Luis LDLP. DE LA PARTE  
Envoyé: jeudi 9 avril 2009 18:23  
À: 'jeanmarc.nabitz@club-internet.fr'  
Objet: CTM MARSEILLE - Indices  
Pièces jointes: Index 090409.xls

Jean-Marc,

Ci-joint tu trouveras le tableau des indices actualisés.

La partie en noir, ce sont des indices déjà publiés donc il s'agit de données fixes.

La partie en rouge, ce sont des indices provisoires publiés mais qui peuvent varier ou non. S'il y avait une variation, celle-ci serait mineure (au niveau des décimales).

La partie en bleu, ce sont des indices estimés. Ce sont des données qui sont susceptibles de varier.

a) Critère d'estimation

Le critère d'estimation appliqué est l'augmentation de celui de l'année dernière (Janvier-Décembre) et mensualisé c'est-à-dire divisé par 12 jusqu'au dernier indice publié.

Précisément, à partir d'avril 2009, les données définitives de Décembre 2008 ont été publiées raison pour laquelle il y a un changement au niveau de l'estimation.

b) Exceptions au critère d'estimation

Pour ce qui est de l'IPC, l'augmentation appliquée est de 1.8 % annuel ou 0.15 % mensuel.

c) Problématique

Les indices EM et T ne sont plus publiés sous le même numéro d'identification habituel. Nous devons vérifier le nouvel identifiant. Par conséquent, le dernier indice publié est celui d'octobre 2008. Les données novembre 2008, décembre 2008 et janvier 2009 sont provisoires (en rouge dans le tableau joint).

Si tu veux plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement,

Luis  
Luis de la Parte  
Directeur Projet EveRé

6

## Rachel RC. CARRE

---

De: Luis LDLP. DE LA PARTE  
Envoyé: jeudi 9 avril 2009 20:23  
À: 'Jean Marc NABITZ'  
Objet: Tableau provisoire



INVESTISSEMENT  
RF1 PRIME 433 0...

Jean Marc,

Tu peux trouver ci-joint un premier tableau provisoire sur lequel on doit continuer à travailler demain pour régler les « négatifs ».  
Merci de me dire si le critère que l'on a choisi pour distribuer le « cout contractuel » convient ou pas.

Salutations,  
Luis

Luis de la Parte  
Directeur Projet EveRé

7

**Rachel RC. CARRE**

---

De: Luis LDLP. DE LA PARTE  
Envoyé: vendredi 10 avril 2009 11:51  
À: 'Jean Marc NABITZ'  
Objet: RE:

Jean Marc,

On va t'envoyer avant la fin de la journée tous les envois que nous avons fait à JM/JFT y compris les différents récapitulatifs (dans lesquelles nous avons fait des mis à jour).

On a approfondi sur le tableau que tu nous a envoyé hier soir et cela ne marche pas à la fin. Il faudra trouver un autre critère pour revenir aujourd'hui au «coût contractuel».

Je reste à ta disposition pour t'aider à le faire.

Cordialement,  
Luis

Luis de la Parte  
Directeur Projet Everé

---

**De :** Jean Marc NABITZ [mailto:jeanmarc.nabitz@club-internet.fr]  
**Envoyé :** vendredi 10 avril 2009 09:22  
**À :** Luis LDLP. DE LA PARTE  
**Objet :**

Luis, bonjour,

Pour que je puisse comparer les différents tableaux que tu m'as envoyé, pourrais-tu m'envoyer également un tableau récapitulatif mois par mois les envois que tu as fait à Jean François Turrel, décomposé en Prestations, Equipements et Génie Civil.

Merci d'avance.

Cordialement.

Jean Marc NABITZ

**Rachel RC. CARRE**

---

**De:** Luis LDLP. DE LA PARTE  
**Envoyé:** vendredi 10 avril 2009 11:51  
**À:** 'Jean Marc NABITZ'  
**Cc:** 'Jennifer Michelangeli'; 'Régis de Castelnaud'  
**Objet:** RE:

Jean Marc,

Pour ce qui est de la partie construction le dossier est fini, sauf ma lecture finale que je ferai ce weekend. Il nous manque une annexe (des 33) et les tableaux format DSP (Février 2010 et Octobre 2004).

On a ici une copie papier des 32 autres annexes et une copie informatique sera prête mardi prochain en fin après-midi.

Cette partie sera complète mercredi 15, fin de journée.

Pour ce qui est de la partie exploitation, on doit boucler notre dossier avec Carlos et Pedro pour vérifier la cohérence avec les tableaux de Carlos sur RF1 et RF1', semaine prochaine. Je pense que cela devrait être prêt en fin de semaine mais sujet à la disponibilité de Carlos. Cela aiderait si tu pouvais demander sa présence de Mardi à Vendredi ici à Marseille pour finir.

Dans tout état de cause, avec l'information que Merlin a déjà et les annexes que je pourrais leur faire suivre mardi après-midi (si tu le souhaites), cela m'étonne réellement qu'ils aient besoin de 4 semaines pour l'analyser !

Je reste à ta disposition.

Cordialement,  
Luis

Luis de la Parte  
Directeur Projet EveRé

---

**De :** Jean Marc NABITZ [mailto:jeanmarc.nabitz@club-internet.fr]  
**Envoyé :** vendredi 10 avril 2009 10:19  
**À :** Luis LDLP. DE LA PARTE  
**Cc :** 'Jennifer Michelangeli'; 'Régis de Castelnaud'  
**Objet :**

Luis,

Je te remercie pour le DRAft du dossier que tu est en train de préparer pour la CUM et Merlin sur les travaux supplémentaires.

Peux-tu me dire avant 14 h à quelle date tu auras fini ce dossier car Merlin demande 4 semaines pour l'analyser. Cela risque de retarder la passation de l'avenant.

Merci de ta réponse.

Cordialement

Jean Marc NABITZ

**Rachel RC. CARRE**

---

**De:** Rachel RC. CARRE  
**Envoyé:** vendredi 10 avril 2009 18:44  
**A:** 'jeanmarc.nabitz@club-internet.fr'  
**Cc:** Luis LDLP. DE LA PARTE; Francisco BENCOMO  
**Objet:** CTM MARSEILLE - TABLEAU RECAPITULATIF MENSUEL  
**Pièces jointes:** EVE SIT DG 0 100 A.pdf; EVE SIT DG 0 085 A.pdf; EVE SIT DG 0 116.pdf; EVE SIT DG 0 106 A.pdf; EVE SIT DG 0 115 A.pdf; novembre 2008.pdf; janvier 2009.pdf; JUILLET 2007.pdf; Recapitulatif Coûts.xls

Bonsoir,

Ci-joint vous trouverez le fichier intitulé « récapitulatif Coûts » pour répondre à votre demande plus les fichiers PDFs avec l'information jusqu'à février 2009.

Dans le fichier « récapitulatifs Coûts », vous trouverez toute l'information envoyée à la CUMPM (Depuis avril 2007 à février 2009). Il y a trois mois (juillet 2007, novembre 2008 et janvier 2009) qui ont été remis en mains propres et qui sont aussi joints au présent courriel. Avant avril 2007, il n'y a eu aucune information envoyée à la CUMPM.

Ci-après les explications concernant les différences entre le fichier « récapitulatif Coûts » (RC) et le fichier intitulé RF1 PRIME 433 (au niveau des lignes 5, 6 et 7).

- RC est basé sur le coût et RF1' 433 est basé sur le budget. Par conséquent, RC donne l'information jusqu'à février 2009 (clôture comptable du dernier mois) alors que RF1' 433 donne l'information jusqu'à février 2010. Il y a des différences entre les deux fichiers mais à Janvier 2009 les chiffres cumulés coïncident. Ces différences sont dus principalement à :
  - o Ecritures comptables après diffusion de l'information mensuelle,
  - o Différence temporelle entre l'estimation et le coût et,
  - o Révision des indices de prix des principaux sous-traitants.
- RC recueille le changement de critère des FG BI (Frais Généraux Bénéfice Industriel). Avant décembre 2008, nous appliquons le coefficient sur PEM (Génie Civil + Equipements). A partir de décembre 2008, on applique le coefficient sur Génie Civil + Equipement + Frais Généraux. RF1' 433 applique le nouveau critère depuis le premier mois (août 2005).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Cordialement,

Francisco Bencomo  
DAF  
CTM MARSEILLE

---

**De :** Jean Marc NABITZ [mailto:jeanmarc.nabitz@club-internet.fr]  
**Envoyé :** vendredi 10 avril 2009 09:22  
**À :** Luis LDLP. DE LA PARTE  
**Objet :**

Luis, bonjour,

Pour que je puisse comparer les différents tableaux que tu m'as envoyé, pourrais-tu m'envoyer également un tableau récapitulatif mois par mois les envois que tu as fait à Jean François Turrel, décomposé en Prestations, Equipements et Génie Civil.



Rachel RC. CARRE

---

De: Luis LDLP. DE LA PARTE  
Envoyé: mardi 10 février 2009 11:49  
À: 'Jean Marc NABITZ'  
Objet: TR: CONFIDENTIEL - Hypothèses réclamations

Pour info.

Luis de la Parte  
Directeur Projet EveRé

---

**De :** Luis LDLP. DE LA PARTE  
**Envoyé :** lundi 9 février 2009 19:17  
**À :** 'MALARET Jacques'; 'Jean-François TOUREL'  
**Objet :** CONFIDENTIEL - Hypothèses réclamations



Répartition suivant  
Prest-Equi...

Bonsoir,

Veillez trouver ci-joint le tableau comprenant les deux hypothèses que nous étudions à ce jour.

L'hypothèse 2 comporte deux inconvénients : non seulement nous n'arrivons pas au montant estimé mais, en plus, nous avons des difficultés pour justifier les 25.8 ME pour la Maîtrise d'Ouvrage ; ce qui rendrait l'écart encore plus grand.

Je reste à votre disposition pour toutes analyses complémentaires,

Cordialement,

Luis

Luis de la Parte  
Directeur Projet EveRé

**Rachel RC. CARRE**

---

De: Rachel RC. CARRE  
Envoyé: mercredi 18 mars 2009 17:00  
À: 'jeanmarc.nabitz@club-internet.fr'  
Cc: 'CARLOS ABILIO PEREZ'  
Objet: CTM MARSEILLE - TABLEAU RECAPITULATIF  
Pièces jointes: Répartition suivant Prest-Equip -GC version 12-3-9.xls

Bonjour,

A la demande de Luis de la Parte, je vous transmets le tableau récapitulatif, valeur Février 2010 et valeur octobre 2007 dont les montants sont répartis selon les rubriques : Prestations, Génie Civil et Equipements.

Vous en souhaitant bonne réception.

Avec mes salutations les meilleures,

Rachel Carré

Urbaser Environnement SAS

Chantier CTM Marseille

Z I de Fos sur Mer - Route quai Minéralier - Lieu Dit Caban sud

13778 Fos-sur-Mer CEDEX

Tel : +33 (0) 4 42 02 35 78 (ligne directe)

Fax : +33 (0) 4 42 02 35 89

[r.carre@urbaserenvironnement.fr](mailto:r.carre@urbaserenvironnement.fr)

Ce message et toutes les pièces jointes sont rédigés à l'attention exclusive de son ou ses destinataires et sont de nature confidentielle. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avvertir l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non-conforme à sa destination est interdite. This message and any attachments is intended solely for the addressees and is confidential. If you receive this message in error, please delete it and notify the sender. Any use not in accordance with its purpose is prohibited. Este mensaje se dirige exclusivamente a su destinatario y puede contener información confidencial sometida a secreto profesional o cuya divulgación esté prohibida en virtud de la legislación vigente. Cualquier opinión en él contenida es exclusiva de su autor y no representa necesariamente la opinión de la empresa. Si ha recibido este mensaje por error, le rogamos nos lo comunique inmediatamente por esta misma vía y proceda a su destrucción.

**Rachel RC. CARRE**

---

De: Jean Marc NABITZ [jeanmarc.nabitz@club-internet.fr]  
Envoyé: mardi 7 avril 2009 23:43  
À: Luis LDLP. DE LA PARTE  
Cc: 'Régis de Castelnau'  
Objet: Réunions à venir

Luis, bonsoir

Je te confirme que Jennifer Michelangeli sera présente à votre réunion avec le port autonome Jeudi.

Par ailleurs, nous avons elle et moi une réunion avec Merlin Vendredi à 15 h pour relancer le travail de Merlin sur les travaux supplémentaires. Nous te tiendrons ensuite au courant de la démarche à suivre.

Enfin, concernant la réunion avec la DRIRE, elle va gérer cela à partir de Jeudi. Nous te tiendrons également au courant.

Cordialement.

Jean Marc NABITZ

Rachel RC - CARRE

De: Luis LDLP. DE LA PARTE  
Envoyé: mercredi 8 avril 2009 20:00  
A: 'Jean Marc NABITZ'  
Objet: RE:

Jean-Marc,

Suite à ton message de ce jour, tu trouveras ci-après nos éléments de réponse :

Nous avons préparé notre budget jusqu'à février 2010 (433 M€) et compte tenu de la difficulté pour établir la différence entre l'avancement réel de la partie contractuelle et de la partie réclamation, nous avons réparti, suivant les indications données par les services de la CUM, le montant de notre réclamation (107 M€) sur le temps et, par différence ( $433 \text{ M€} - 107 \text{ M€} = 326 \text{ M€}$ ), nous avons obtenu le budget initial actualisé à février 2010.

La contrainte que nous avons toujours eue, c'est que pour y arriver, il nous a été dit par les services de la CUM de faire attention à l'information que nous avons envoyée mensuellement, donc nous avons considéré ceci comme un élément fixe. Par ailleurs, comme nous ne savons pas combien des 107 M Euros on aurait et sur quels postes, nous avons considéré ceci aussi comme un deuxième élément fixe. Donc, nous sommes restés avec le vrai coût de chaque mois pour absorber la réclamation « fixée » et le coût « contractuel » ce qui parfois peut nous donner des coûts « contractuels » négatifs sur un mois (quand le montant sur ces postes (GC, Equipement ou Prestation) est inférieur à celui de la réclamation qu'on a mis sur ce mois). Pour régler ça, nous sommes obligés de changer la partie « contractuelle » restante jusqu'à Février 2010 pour toujours retomber sur les 433 M Euros.

Avant, nous étions d'accord avec les services de la CUM pour avoir la réponse définitive sur les 107 Millions et avoir l'opportunité de refaire le tableau pour régler les différences (même entre GC, Equipements et Prestations) avant l'envoi définitif.

Comme petit commentaire, entre le fichier que tu nous as adressé ce jour et celui que nous avons utilisé, il y a une différence au niveau du calcul des indices (à partir d'octobre 2008) et au niveau des valeurs actualisées (qui n'a pas d'incidences sur le total mais sur les montants mensuels).

Si cela te convient, nous pouvons refaire les tableaux avec les valeurs d'octobre 2004 et en recalculant, avec les derniers indices publiés, les valeurs actualisées à ce jour. Le principal changement portera sur le montant global passant de 433 M€ à 431 M€ (approximativement), mais la seule manière pour y arriver, si on doit respecter les informations mensuelles envoyées auparavant et si on doit respecter la répartition envoyée de la réclamation, est de changer encore une fois tous les chiffres d'ici à Février 2010, ce qui reviendra vite contre nous par la réalité des chiffres mensuels.

Compte tenu des changements au sein des services de la CUM :

Est-ce que tu veux qu'on laisse la réclamation telle que nous te l'avons envoyée ou tu préféreras qu'on revienne au critère de proportionnalité depuis le début ?

Est-ce qu'on doit toujours maintenir fixe l'info mensuelle envoyée ?

Est-ce qu'on peut avoir une idée de combien on aura de la réclamation et sur quels postes ?

Peut-être que si on se voyait, soit ici, soit à Marseille, on pourrait finir l'exercice ensemble (?).

Cordialement,  
Luis